

DECLARATION DE LYON

QUAND LA MONDIALISATION NOUS REND FOUS POUR UNE ECOLOGIE DU LIEN SOCIAL

Nous, signataires de cette déclaration, réunis en Congrès des 5 Continents sur les effets de la mondialisation sur la santé mentale, experts pluridisciplinaires en santé mentale en même temps que citoyens du monde, appelons à une prise de conscience des effets psychosociaux de la mondialisation et des principes et conséquences qui en découlent.

Cette déclaration se situe dans la filiation des principes de la Déclaration d'Alma Ata de 1978 et de la Charte d'Ottawa de 1986, en accord avec la récente Déclaration Politique de Rio du 21 Octobre 2011 sur les Déterminants Sociaux de Santé, tout en précisant la spécificité de la Déclaration de Lyon : promouvoir une Ecologie du Lien Social dans le contexte de la Mondialisation.

1-PREAMBULE SOUS FORME DE GLOSSAIRE

Certains mots doivent être précisés pour éviter les malentendus : *mondialisation, psychosocial, santé mentale, précarité, souffrance, écologie des liens sociaux*.

1-1 La mondialisation associe deux processus différents et intriqués :

- un processus de très longue période qui résulte de la croissance des flux migratoires, des échanges humains, commerciaux et d'informations à travers les frontières physiques et politiques. Les échanges culturels se sont intensifiés depuis le milieu des années 80 avec la révolution numérique jusqu'à la dimension d'un village planétaire où « l'autre est mon voisin ». C'est une véritable conscience mondiale qui émerge aujourd'hui, et les régulations revendiquant une meilleure gouvernance et une nouvelle citoyenneté, sans exclure les identités nationales et régionales. Le risque est celui d'une solidarité abstraite et vide. Ce défi est périlleux mais vital à relever.

- ce premier processus est à distinguer du second qui est constitué par la prédominance de l'économie de marché soumise au *seul* profit, nommément le néo-libéralisme ; le mouvement a émergé à la fin du XIXème siècle et s'est accéléré à la fin de la seconde guerre mondiale. Le marché est supposé rationnel et l'Etat devrait se cantonner à une intervention minimale, sans régulation. Une idéologie se construit où *seule* l'initiative individuelle devient le pivot de la richesse des nations comme de leur malheur. Cette dérégulation est démultipliée par l'accélération des flux des nouvelles technologies en information et en communication, du fait du premier processus, mais elle domine le monde par la cupidité sans contrôle de ceux qui sont aux manettes ; déconnectée de l'économie réelle et du pouvoir politique, elle n'a pas d'horizon temporel ni social.

Ces deux niveaux de processus ont des effets psychosociaux différents dont il convient de reconnaître les effets fastes et néfastes en termes de santé mentale.

1-2 Les effets psychosociaux : le qualificatif *psychosocial* souligne l'interaction normalement indissoluble entre ce qui revient à la part du sujet et ce qui revient à la vie sociale. En ce sens, les effets de contexte, et en tout premier lieu celui de la mondialisation, affectent *simultanément* le sujet individuel et le lien social. Ces effets favorables ou défavorables en termes de santé mentale constituent l'orientation principale de la Déclaration de Lyon.

1-3 La santé mentale : au sein d'une société de plus en plus individualiste dans ses aspects à la fois promotionnels et atomisant, les effets psychosociaux concernent nécessairement la santé mentale de tous. Elle ne se limite donc pas ici à la prévention et à la prise en charge des troubles mentaux traités habituellement par la psychiatrie, qui restent essentielles ; elle ne se limite pas davantage à promouvoir les droits des personnes handicapées, ce qui reste non moins essentiel, mais elle considère les effets psychosociaux de la mondialisation sur l'ensemble des citoyens du monde dans les divers aspects de leur vie. La mondialisation nécessite une approche systémique et globale de la santé qui doit aussi prendre en compte les différences de pays, de région, de religion, de culture.

1-4 Le mot *précarité* n'a pas seulement la signification négative qui lui est ordinairement attachée, synonyme d'incertitude, de risque de catastrophe, de pauvreté. Il est intéressant d'évoquer le fait que, dans la plupart des langues d'origine latine, *précarité* vient du terme latin *precari* qui signifie : *dépendre de la volonté de l'autre, obtenir par la prière*. L'état de précarité, dans ce sens, est antagoniste et complémentaire de l'autonomie. Il signifie une dépendance à respecter, évidente chez le bébé même si l'on reconnaît ses compétences ; non moins évidente chez la vieille personne mais aussi à tous les âges de la vie. Les situations de maladie, de traumatisme, de fragilité particulière augmentent le niveau de précarité qui signifie tout simplement et positivement : *avoir absolument besoin de l'autre, des autres, pour vivre*. Dans cette perspective, on peut parler d'une saine précarité définie par le besoin d'un support social à tous les âges de la vie, dans la réciprocité de l'échange. Par rapport à la notion utile de vulnérabilité, celle de précarité a le mérite précieux, en cette époque individualiste, d'inclure l'autre, les autres, dans sa définition.

1-5 La souffrance : les situations de précarité sont nécessairement ambivalentes en ce qu'elles produisent aussi bien de la sécurité et du plaisir que leur contraire. C'est pourquoi la souffrance est une réalité du sujet humain, sans préjuger de son avenir ; elle peut apparaître sur la scène sociale ou rester dans l'intériorité ; elle s'accroît lorsque les conditions de la confiance sont attaquées.

1-6 L'écologie du lien social constitue l'horizon de la Déclaration de Lyon, son objectif : à quoi servirait de sauver la planète si les humains eux-mêmes disparaissaient en tant que chacun d'entre eux est un être social ? La vie sociale des êtres humains devient un enjeu majeur.

L'orientation du congrès des cinq continents, et de cette déclaration qui le conclut, est d'examiner attentivement en quoi les aspects néfastes de la mondialisation mettent en péril les situations ordinaires de précarité en polluant les modalités concrètes du lien social.

Il s'agit de se confronter aux « *conditions qui nuisent à la santé à tous les niveaux* » (Déclaration Politique de Rio, 8) et d'en tirer les conséquences pratiques pour favoriser des effets viables et durables en termes d'écologie humaine.

2 - DECLARATION DE PRINCIPE

2-1 Les êtres humains, libres et égaux en droit, naissent et demeurent précaires tout au long de leur vie dans la mesure où ils ont absolument besoin d'autrui pour vivre.

2-2 Cette précarité native est l'un des moteurs du maintien de la vie grâce aux liens interhumains, familiaux et sociaux ; elle s'oppose à l'exclusion.

2-3 Cette précarité native ne doit pas être confondue avec le seul sens négatif qui lui est ordinairement attaché. Elle ne doit pas non plus être assimilée à la pauvreté, bien qu'elle lui soit souvent associée.

2-4 Les conditions qui favorisent des liens humains suffisamment confiants constituent la base d'une saine précarité et concernent toute personne en charge sur le plan social, économique et politique ; elles impliquent la justice et l'équité, et donnent force au sentiment personnel d'une maîtrise de l'avenir auquel chacun peut activement participer.

2-5 L'ignorance de ces conditions est aussi néfaste à l'individu et à la société que celles touchant aux atteintes de la liberté et de la sûreté, elle fait violence aux personnes. Toutes les violences ne sont pas du registre d'une cruauté « chaude », comme la torture, par exemple : il faut savoir reconnaître les cruautés « froides », de plus en plus importantes, du registre du mépris social, de la disqualification et de l'exclusion.

2-6 Les contextes sociaux, économiques et politiques sont susceptibles de faire basculer massivement les liens humains du côté de la méfiance, entraînant alors une précarité négative, avec des effets péjoratifs sur la santé mentale. Ces effets portent sur le rapport à soi, à la famille, aux groupes humains et sur le rapport crucial à l'avenir. Ces effets peuvent être décrits de diverses manières, notamment qualifiés de dépression, de repli sur soi, d'atomisation des individus, de paranoïa sociale, de disparition de tout projet d'avenir autre que catastrophique.

2-7 Ainsi le respect effectif de l'écologie du lien social fait intégralement partie des déterminants sociaux de la santé mentale ; cette écologie du lien social doit être envisagée dans une acception systémique et globale, non réductible aux symptômes et aux désordres traités par la psychiatrie.

2-8 Dans cette perspective, une santé mentale suffisamment bonne peut être définie comme suit :

- la capacité de vivre avec soi-même et avec autrui, dans la recherche du plaisir, du bonheur et du sens de la vie,
- dans un environnement donné mais non immuable, transformable par l'activité des hommes et des groupes humains,
- sans destructivité mais non sans révolte, soit la capacité de dire « NON » à ce qui s'oppose aux besoins et au respect de la vie individuelle et collective, ce qui permet le « oui »,
- ce qui implique la capacité de souffrir en restant vivant, connecté avec soi-même et avec autrui.

2-9 A ce moment de l'histoire humaine, le contexte social, économique et politique est celui de la mondialisation. Nous devons affirmer sa forte potentialité à rendre les humains fous d'angoisse et d'incertitudes quant à la fiabilité des liens sociaux ; il affecte les assises symboliques des cultures et des personnes, il affecte la notion même d'avenir et de projets porteurs de sens. En tout cela il est antagoniste aux Droits de l'Homme.

3 - RECOMMANDATIONS

Nous, signataires de cette déclaration, réunis en Congrès des 5 Continents sur les effets de la mondialisation sur la santé mentale, experts pluridisciplinaires en santé mentale en même temps que citoyens du monde :

3-1 Demandons que soit reconnue l'importance d'une **santé publique** qui intègre les effets psychosociaux liés au contexte social, économique et politique, dans le cadre de pratiques de santé mentale concrètes et solidaires, dans le respect de la dignité des personnes.

3-2 Insistons sur la **responsabilité** de toutes celles et ceux qui, à des titres divers, sont en charge d'une écologie humaine fondée sur une saine précarité des liens humains, aussi vitale que l'air que l'on respire ou que l'interdiction de la torture, de l'esclavage et de l'oppression. On doit avoir à répondre de cette responsabilité (2-4, 2-9).

3-3 Demandons aux responsables politiques et économiques que ces effets de contexte soient intégrés dans la refondation d'une **gouvernance financière globalisée et durable**, sous contrôle du politique, afin de permettre aux banques de jouer leur rôle de soutien de l'économie réelle, de l'emploi et de l'innovation technologique. Cela nécessite une régulation exercée par le pouvoir politique.

3-3 bis Insistons pour que cette régulation s'exerce effectivement au niveau des systèmes financiers dérégulés et des pulsions de cupidité de ceux qui sont aux manettes, **comme un principe de civilisation pour tous** ; faute de quoi, si ce principe impératif n'est *pas exercé à la bonne place, il se déplace* d'une manière éhontée au détriment des personnes, surtout les plus vulnérables et les plus marginales, en les stigmatisant, selon le principe idéologique que seule l'initiative individuelle est le pivot de la richesse, et en l'occurrence, du malheur des nations (cf 1-1).

3-4 Sachant qu'à ce jour il n'y a pas d'espace public mondial qui puisse objectiver, mesurer et qualifier les effets psychosociaux défavorables de la mondialisation, nous voulons instaurer **une organisation internationale pérenne**, amorcée par le Congrès des cinq continents. Il s'agit de soutenir cette préoccupation vitale d'une écologie des liens humains auprès des décideurs économiques et politiques afin que les principes de gouvernance, les lois et règlements tiennent compte de ce qui est faste et néfaste aux liens sociaux. Proposons à cette fin de constituer **un Observatoire International sur la Mondialisation et l'Écologie humaine** ; son but sera la recherche, les échanges et les propositions concernant les problèmes de précarité et de souffrance mentale liés aux effets aliénants de la financiarisation et de la marchandisation du monde.